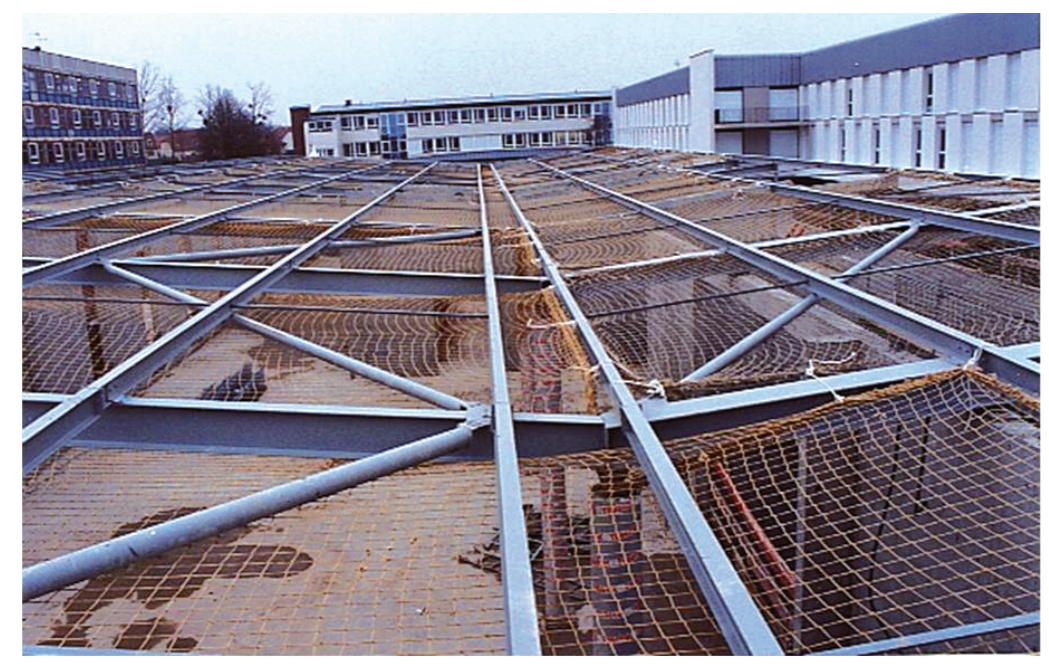


## Extrait de la déclaration d'accident

Le 30 juillet 2009, à 11h00 [...] M. ... chef d'équipe intervenait sur une charpente métallique. Il a chuté de 5 m de hauteur, en passant entre le mur et le filet. Il est décédé lors de son transfert à l'hôpital.

## La situation



Crédit photo : OPPBTP



## La première analyse de l'entreprise

L'équipe de salariés «tous corps d'état» doit poser des panneaux «sandwich» sur la charpente métallique d'un bâtiment en cours de rénovation sur un site industriel. Elle pose des filets verticaux en périmétrie du bâtiment et des filets horizontaux en sous-face pour limiter les chutes de hauteur. Le chef d'équipe escalade la charpente du côté pignon mitoyen afin de prendre les côtes d'une zone délicate où plusieurs poutrelles se croisent. Au cours du mètre, il glisse et chute d'une hauteur de cinq mètres, passant entre le bord du filet et le mur. Il décède lors de son transfert à l'hôpital par les pompiers.

### ACTIONS ENVISAGÉES PAR L'ENTREPRISE :

#### Piste technique :

- Vérifier l'installation des garde-corps périphériques et des filets de sous-face avant intervention.
- Utiliser un harnais de sécurité en cas de protection collective impossible.

#### Piste humaine :

- Compléter les consignes de sécurité (notamment sur le port des harnais).
- Former des secouristes supplémentaires.
- Programmer une réunion d'information du personnel sur l'accident et un rappel des règles générales de sécurité.

#### Piste organisationnelle :

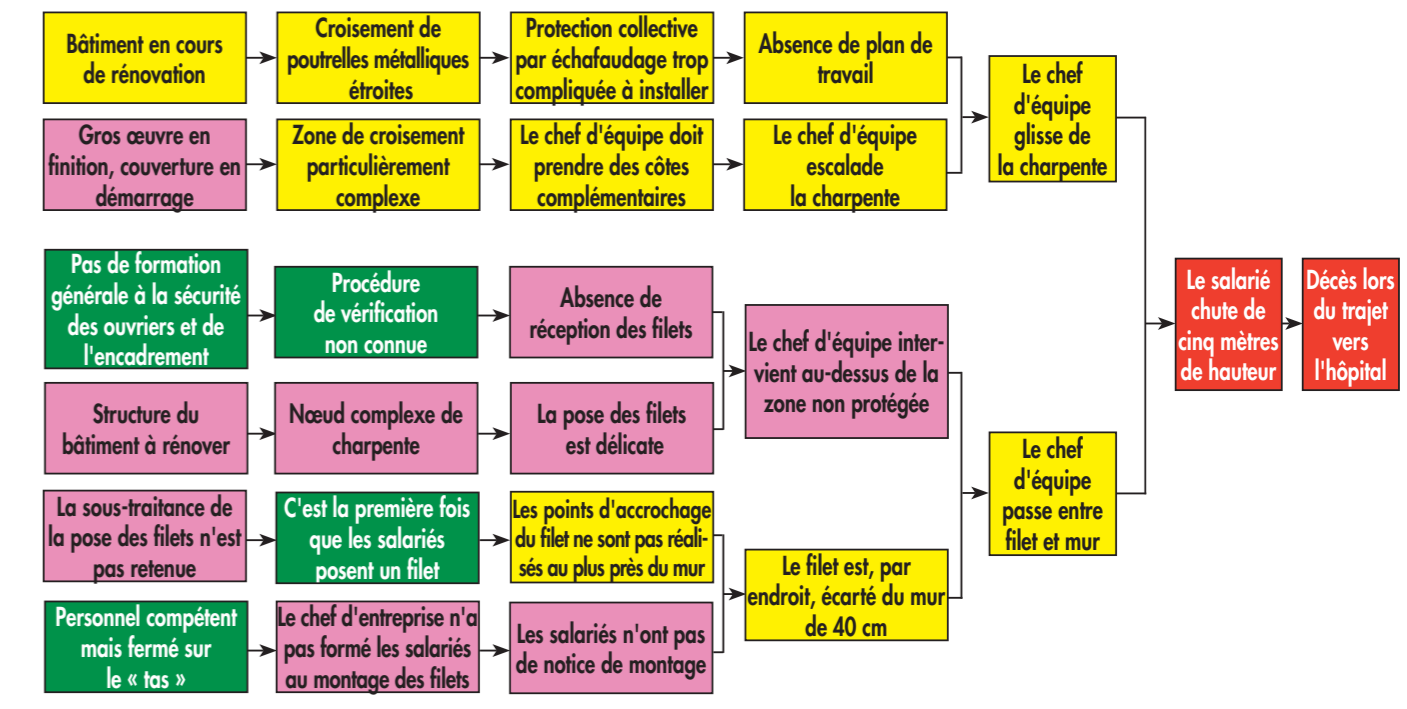
- Etudier la sous-traitance de la pose des filets en sous-face.
- Etablir une grille de vérification des protections collectives.

### Est-ce suffisant pour qu'un tel accident ne se reproduise plus ?

## L'analyse approfondie étayée d'un arbre des causes

- Les salariés sont plutôt des maçons de formation mais interviennent sur de nombreux corps de métier.
- Les délais (et coûts) de pose de filets par une entreprise sous-traitante semblent trop importants, l'entreprise décide d'acheter et de poser le matériel nécessaire.
- Les salariés n'ont pas reçu de formation spécifique, c'est la première fois qu'ils réalisent la pose de ce type de matériel.
- La zone pignon, avec le croisement des poutrelles est particulièrement complexe, raison pour laquelle la prise de côtes complémentaires est nécessaire.
- Cela complique la pose des filets. En conséquence de quoi, il reste un espace d'une quarantaine de centimètres au maximum entre le bord du filet et le mur.
- Les salariés, formés « sur le tas » gèrent eux-mêmes le choix du matériel et des protections.
- Le secouriste du chantier est le chef d'équipe accidenté. Ses collègues se sont précipités sur lui après sa chute, peu avant de faire appel au secrétariat du site, lequel a fait appel aux pompiers.

## L'arbre des causes



## Les autres pistes d'actions

- Bien sûr les actions envisagées doivent être prises en compte par le chef d'établissement et sans doute complétées de mesures organisationnelles telles :
- Etablir un mode opératoire de pose et dépose des filets en sous-face (en prenant en compte la notice du fabricant et les conseils des différents organismes de prévention notamment la recommandation R 446 de la Cnamts).
  - Adapter le manuel d'instructions du fabricant aux dispositions spécifiques du chantier.
  - Former les opérateurs à la pose et dépose et à l'entretien des protections en sous-face.
- Plus généralement :
- Il est impératif de réceptionner les dispositifs de protection collective avant d'autoriser les travaux.
  - Le chef d'entreprise dont le personnel travaille avec la protection des filets doit s'assurer du maintien en bon état par une vérification régulière confiée à une personne compétente, et ce au moins une fois par semaine.
  - Placer les filets, tendus, le plus près possible du plan de travail, de façon à réduire la hauteur de chute.
  - Limiter l'espace libre entre les bords de la nappe et l'ossature afin d'empêcher la chute d'un corps humain ou, laisser la nappe déborder suffisamment la zone de travail.
  - Enlever au fur et à mesure les matériels et matériaux tombés dans les filets.
  - S'il est prévu que plusieurs entreprises bénéficient de la protection par filets ou si le monteur est différent de l'utilisateur, les entreprises concernées sont tenues de réceptionner l'état de conservation des filets et la conformité de pose.
  - Pour la pose des filets en nappe utiliser de préférence une PEMP adaptée, à défaut s'équiper d'un EPI contre les chutes de hauteur. Dans ce cas assurer la formation du personnel à l'utilisation des EPI concernés.
  - Veiller au choix de la qualité du filet utilisé.